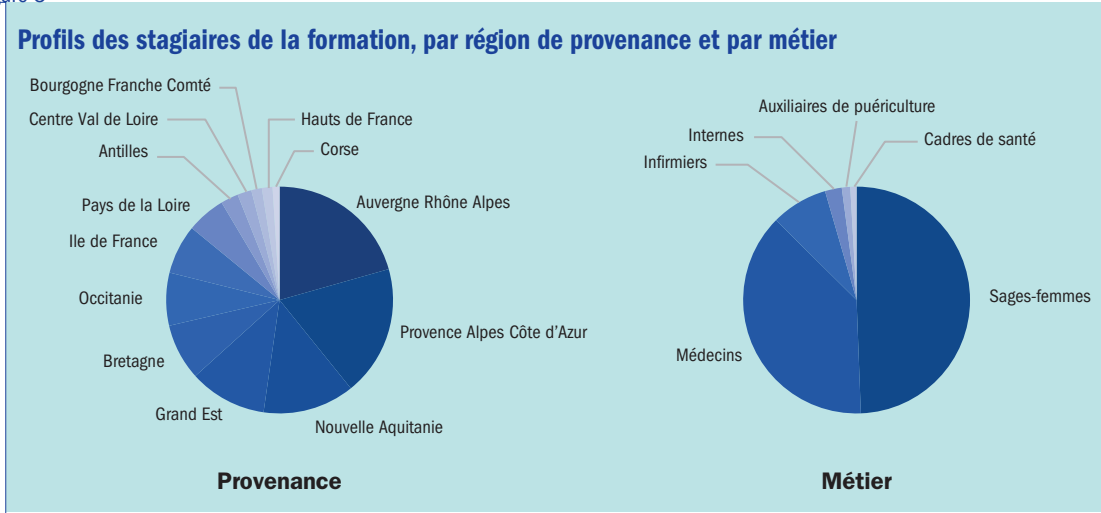


figure 3



Perspectives

Une réflexion est menée pour que la formation soit diffusée encore plus largement sur le territoire français. Cette ouverture permettrait de rendre le dispositif plus efficace et pérenne, afin de répondre pleinement aux objectifs de la stratégie nationale sur les perturbateurs

endocriniens, mais plus généralement dans l'optique de prévention globale des risques sanitaires liés à l'environnement, pour que chacun puisse orienter ses choix et être en capacité d'accroître ses comportements favorables à la santé et de limiter ses expositions aux composés toxiques. 👤

Améliorer la lisibilité de l'étiquetage des produits ménagers : ce que prévoit le PNSE 4

L'Organisation mondiale de la santé estime que 23 % des décès et 25 % des pathologies chroniques dans le monde peuvent être attribués à des facteurs environnementaux et comportementaux, qui contribuent à de nombreuses maladies d'origine multifactorielle : cancers, pathologies respiratoires, allergies, asthmes, maladies cardiovasculaires, diabète, obésité, etc. La pandémie de Covid-19 rappelle les liens étroits entre les santés humaine, animale et de l'environnement. Sur ces nombreuses questions, les attentes citoyennes sont de plus en plus fortes. C'est pour répondre à ces enjeux que les ministères chargés de la santé et de l'écologie ont lancé le quatrième plan national santé environnement (PNSE 4) le 7 mai 2021.

Depuis 2004, la France mène une politique ambitieuse afin de réduire l'impact de l'environnement sur la santé. En Europe, elle fait partie des États les plus engagés en matière de santé environnement avec trois PNSE successifs. Le PNSE vise à informer et sensibiliser les populations. Il permet de mieux connaître

l'environnement et les liens avec la santé grâce à la recherche. Il est le fruit d'un travail avec les parties prenantes réunies dans le Groupe santé environnement (GSE). Le troisième PNSE a permis d'introduire la notion d'exposome, tenant compte de toutes les expositions susceptibles d'avoir un impact sur la santé tout au long de la vie.

Le PNSE 4 s'inscrit dans le cadre d'une politique française et européenne ambitieuse, notamment structurée par le Pacte vert pour l'Europe (Green Deal), dont l'objectif est de garantir un cadre de vie et des écosystèmes sains aux Européens.

Ce nouveau plan national porte une ambition : mieux comprendre les risques auxquels chacun s'expose afin de mieux se protéger et protéger son environnement. Fondé sur l'approche « Une seule santé », il doit permettre à chacun, citoyen, consommateur, élu, professionnel, chercheur, d'agir pour un environnement favorable à la santé. Il propose des actions concrètes selon quatre axes prioritaires :

Mathilde Merlo
Ministère
des Solidarités
et de la Santé,
Direction générale
de la santé

Pascal Schuermans
Ministère
de la Transition
écologique,
Direction générale
de la prévention
des risques

Xavier Bouton
Ministère
de l'Économie,
des Finances
et de la Relance,
Direction générale
de la concurrence,
de la consommation
et de la répression
des fraudes



Les perturbateurs endocriniens

- s'informer, se former et informer sur l'état de l'environnement et les bons gestes à adopter ;
- réduire les expositions environnementales affectant la santé ;
- démultiplier les actions concrètes menées par les collectivités dans les territoires ;
- mieux connaître les expositions et les effets de l'environnement sur la santé.

Améliorer la lisibilité de l'étiquetage des produits ménagers

Parmi les actions visant à mieux informer les populations, le PNSE 4 souhaite améliorer la lisibilité de l'étiquetage des produits ménagers. En effet, les Français sont de plus en plus attentifs à la qualité, l'origine et la composition de ce qu'ils achètent, notamment concernant les risques associés à certaines substances chimiques. La mise sur le marché des produits chimiques est encadrée au niveau européen par des réglementations transversales et sectorielles qui prévoient des dispositions concernant l'étiquetage des dangers des substances et des mélanges, et l'inscription de la composition des produits. Cet étiquetage permet d'assurer la transparence quant à la composition des produits mais est souvent difficile à interpréter.

Pour permettre au consommateur de prendre facilement des décisions éclairées, il est aujourd'hui nécessaire que cette information exhaustive sur la composition des produits soit interprétée en termes simples, synthétiques et clairs pour les consommateurs.

Ainsi, une meilleure information des consommateurs sur la bonne utilisation des produits ménagers et leurs impacts sur la santé et l'environnement est un des objectifs du PNSE 4. L'action 3 vise à améliorer la

lisibilité de l'étiquetage des produits ménagers pour permettre aux Français d'utiliser ces produits (c'est-à-dire les produits de nettoyage et d'entretien, y compris les produits désinfectants) de manière efficace et sûre, en disposant d'une information claire et fiable. Grâce à une meilleure information des utilisateurs, les impacts sur la santé et l'environnement de ces produits pourront être plus facilement appréhendés et limités.

Un groupe de travail dédié du Conseil national de la consommation, regroupant deux collègues (représentants des organisations professionnelles et représentants des associations de protection des consommateurs) et présidé par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, a été créé afin de proposer des mesures en matière d'amélioration de la lisibilité des étiquetages de ces produits. Ce groupe de travail doit, entre autres, étudier l'opportunité de mettre en place un étiquetage volontaire sur les produits ménagers et de fournir des recommandations. À partir des recommandations de ce groupe, attendues courant 2021, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'environnement, de l'alimentation et du travail (Anses), Santé publique France et l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) seront saisis par les ministères afin de développer un étiquetage volontaire plus illustratif du niveau de vigilance à avoir lors de l'utilisation de ces produits.

Si la réglementation européenne le permet, l'opportunité de rendre cet affichage obligatoire sera étudiée après un premier retour d'expérience.

Le développement de l'information sur les produits ménagers est une illustration concrète des actions du PNSE 4 pour réduire l'impact de l'environnement sur notre santé et changer le quotidien de la population.